

ACADEMIE COMMUNALE

Franz Constant

d'AUDERGHEM

Direction :
Serge CLEMENT

Sous-direction :
Myriam BEUKEN et Françoise LESNE

MUSIQUE ARTS DE LA PAROLE

2011 – 2012



Rue des Ecoliers 7 - 1160 Bruxelles

tél 02/673.54.98

fax 02/673.50.17

info@academie-auderghem.be

www.academie-auderghem.be

Table des matières

Bienvenue !	4
Un peu de vocabulaire	5
La Musique	6
Formation Musicale (ex solfège)	7
Formation instrumentale	8
Cours individuels et semi-collectifs	8
Ensembles instrumentaux	9
Formation vocale	11
Cours individuels et semi-collectifs	11
Ensembles vocaux	12
Formation générale en Musique	13
Histoire et analyse	13
Ecriture et analyse / Ateliers claviers / Atelier Feldenkrais	14
Les Arts de la Parole	15
Eveil du jeune acteur	16
Diction – Eloquence	17
Déclamation	17
Art Dramatique	17
Formation vocale "Texte et Voix"	18
Diction – Orthophonie	18
Ateliers d'applications créatives	18
Quelques horaires	19
Musique	19
Arts de la Parole	22
Evaluations	23
Règlement d'ordre intérieur	23
Inscriptions	26
Droits d'inscription	27
Cartes de membre asbl	28
Documents à fournir	28
A.S.B.L. "Gestes et Création"	32

Bienvenue à l'Académie « Franz Constant » d'Auderghem !

Notre équipe pédagogique, enthousiaste et dynamique, est prête à vous accueillir et à vous guider tout au long de cette année scolaire pendant laquelle les occasions de vivre activement de grands moments de bonheur musical et théâtral ne manqueront pas.

Notre projet d'école met particulièrement l'accent sur la **voix** et sur les **pratiques d'ensemble** : plusieurs ensembles instrumentaux et, dès 5 ans, 8 ensembles vocaux et 5 ateliers d'éveil théâtral vous permettent de mettre régulièrement en pratique vos différents acquis engrangés au sein des cours individuels.

Les opportunités de représentations musicales et théâtrales sont nombreuses : outre les fréquents concerts de classe, les *CONCERTS de FIN D'ETUDE*, *LES CRACS*, *AMNESTY*, *PASSERELLES*, *JEUNES TALENTS* et *LA SEMAINE ACAJOU'E* sont devenus au fil des années, des classiques de notre vie artistique. Et c'est notre asbl « Gestes et Création » qui nous permet d'organiser ces manifestations, d'envoyer nos ensembles les plus performants partout en Belgique et à l'étranger et de soutenir des associations humanitaires comme *Amnesty International*.

Nous sommes particulièrement attentifs à ce que notre Académie apparaisse comme un noyau de vie et de rencontre artistique, ouvert au monde, où chacun s'épanouit et progresse à son rythme ; mais n'oublions pas que nous sommes avant tout un lieu d'**enseignement**, un lieu de **formation** au langage instrumental et vocal. A ce titre, seul un véritable **engagement** de votre part vous permettra d'en bénéficier pleinement. Notre première mission sera de vous aider à mettre en place la **rigueur** indispensable pour progresser. Pas de points, pas de compétition, pas de « classement » : la qualité de votre **investissement** tout au long de l'année constitue notre premier et plus important critère d'**évaluation**.

Prenez le temps, lors de votre inscription, de lire attentivement les quelques consignes présentes dans notre règlement d'ordre intérieur et/ou dans les « contrats » individuels de chaque professeur. Le respect de ces quelques recommandations est pour vous le gage d'une année sans problèmes que je vous souhaite riche et lumineuse.

Serge CLEMENT

Un peu de vocabulaire

E.S.A.H.R. (Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit)

Réseau d'enseignement comportant une centaine d'établissements subventionnés par la Communauté française.

Domaines

L'académie communale d'Auderghem organise deux Domaines de formation artistique : le domaine de la **Musique** et le Domaine des **Arts de la Parole**.

Cycles

Cycle enfants : pour les enfants de 5 ans à 13 ans (âge au 31 décembre de l'année d'inscription)

Cycle adultes : pour les étudiants ayant atteint l'âge de 14 ans avant le 31 décembre

Filières

Filière Préparatoire : Les premières années de cours à l'Académie, à 5, 6 ou 7 ans.

Filière Formation : Les premières années de cours à l'Académie, à partir de 7 ans en Musique et de 12 ans en Arts de la Parole.

(A partir de 8 ans les enfants ont accès aux ateliers d'éveil aux Arts de la Parole)

Filière Qualification : Les années suivantes et terminales.

(L'académie communale d'Auderghem n'organise pas de filière Transition)

Cours

Cours de base :

Domaine Musique : Formation Musicale et Instruments

Domaine Parole : Eloquence, Déclamation et Art dramatique

Cours complémentaire : Tous les autres cours

Périodes de cours

- 1 période = 1 x 50 minutes de cours
- 2 périodes = 1 x 100 minutes de cours
- 2 x 1 période = 2 x 50 minutes de cours

LA MUSIQUE

Dans le Domaine de la Musique,

il faut suivre, ou avoir terminé, le cours de *Formation Musicale* lorsqu'on suit un cours d'instrument, de chant, d'écriture, d'histoire de la musique ou de tout autre ensemble instrumental.

1) Formation musicale (ex solfège), cours collectif

Avec Sabine Lawalrée, Valérie Meessen, Sarah Steppé et Pierre-Yves Cuvelier

Enfants

Filière Préparatoire *5 et 6 ans (parfois 7 ans)*

- 1 période / semaine

Filière Formation *7 à 13 ans (lors de la première inscription)*

- 4 années (F1 à F4) 2 X 1 période / semaine

Filière Qualification *après avoir terminé la filière Formation*

- 1 année (Q1) 2 X 1 période / semaine

Adultes

(+ de 14 ans lors de la première inscription)

Filière Formation

- 2 années (FA1 et FA2) 2 périodes / semaine

Filière Qualification *après avoir terminé la filière Formation*

- 1 année (QA1) 2 périodes / semaine

2) Formation instrumentale

a) Cours individuels et semi-collectifs

- Semi-collectif : min. 2 élèves par période, sauf décision du conseil de classe
- 1 ou 2 périodes / semaine
- 10 années d'étude dans le cycle enfant (7 à 13 ans à la 1^{ère} inscription)
- 8 années d'étude dans le cycle adulte (14 ans et plus à la 1^{ère} inscription)

Les vents

- Clarinette et Saxophone, avec **Nicolas Raymond-Alamé**
- Flûte à bec, avec **Hélène Servaes**
- Flûte traversière et Piccolo, avec **Françoise Lesne, Audrey Ribaucourt et Eric Leleux**
- Hautbois et Cor anglais, avec **Isabelle Delory**
- Trompette, avec **Philippe Lambert**

Les claviers

- Accordéon, avec **Emmanuel Comté**
- Clavecin, avec **Annick Rongvaux**
- Piano, avec **Marie Chardon, Alexandra Ectors, Bernadette Malter, Fabian Coomans, Bruno Crabbé et Pierre-Yves Cuvelier**
- Piano-jazz (uniquement en filière Qualification), avec **Alain Rochette**

Les percussions

- Batterie, Timbales, Xylos, Congas, petites percussions, ...
avec

Les cordes

- Alto, avec **Laurence Genevois**
- Contrebasse, avec **Philippe Cormann**
- Guitare et Guitare d'accompagnement, avec **Dominique Dubois et Philippe Malotaux**
- Violon, avec **Jean-Michel Defalque et Vincent Gallez**
- Violoncelle, avec **Emmanuelle Ginsburgh**

b) Ensembles instrumentaux

Orchestre de chambre « A l'accordage » (cordes)

- 2 périodes / semaine
 - Après quelques années, sur avis du professeur
- Avec **Vincent Gallez**

Orchestre à Cordes Inter-académies Bruxelloises - O.C.I.B. (cordes)

- 3 périodes / semaine
 - A partir de la filière Qualification
 - Sur audition
- Avec **Thomas Van Haeperen**

La Fanfare (vents)

- 3 périodes / semaine
 - A partir de la 4^{ème} année d'étude à l'instrument (F4)
- Avec **Emile Schram** et des arrangements originaux de **Michel De Rudder**

Musique de chambre instrumentale

- **Obligatoire pour tous les étudiants instrumentistes inscrits au degré Q5**
 - 1 ou 2 périodes / semaine (sur décision du conseil de classe)
 - Suivre ou avoir terminé la filière qualification à l'instrument.
- Avec **Bernadette Malter, Annick Rongvaux et Eric Leleux**

Ensemble Jazz

- 1 ou 2 période(s) / semaine
 - A partir de la filière Qualification à l'instrument
- Avec **Alain Rochette**

Ensemble de guitares (au sein du cours de Guitare)

- 1 période / semaine
Avec ***Dominique Dubois***

Guitare d'accompagnement

- 1 période / semaine
Avec ***Dominique Dubois et Philippe Malotaux***

Ensemble de flûtes à bec (au sein du cours de Flûte à bec)

- 1 période / semaine
Avec ***Hélène Servaes***

Ensemble de flûtes traversières (au sein du cours de Flûte traversière)

- 1 période / semaine
Avec ***Audrey Ribaucourt***

Ensemble « Bouche à Oreille »

- 3 périodes / semaine
- sur audition
Avec ***Eric Leleux***

Atelier rock

- 2 périodes / semaine
- A partir de la 4ème année d'étude à l'instrument (F4)
Avec ***Philippe Malotaux***

3) Formation vocale

a) Cours individuels et semi-collectifs

Chant

- Semi-collectif (minimum 2 élèves par période, sauf décision du conseil de classe)
- 1 période / semaine
- Cycle adultes : 8 années d'étude

Avec **Christine Lamy** et **Thierry Vallier**

Musique de chambre vocale

- Semi-collectif
- 1 période / semaine
- A partir de la filière Qualification au cours de chant

Avec **Christine Lamy**

Art Lyrique

- Semi-collectif et collectif
- 2 périodes / semaine
- A partir de la filière Qualification au cours de chant

Avec **Thierry Vallier**

Formation vocale pour garçons « Les singing brothers »

Avec **Aldo Platteau**

- Garçons de 12 à 18 ans, pendant et après la mue
- 2 périodes / semaine
- Pose de voix, collaborations avec « Les Singing Sisters », « La Maîtrise de La Monnaie » et « La Choraline, Chœur de Jeunes de La Monnaie »

ATELIER Chanson française

Avec **Florence Huby**

- Individuel et semi-collectif
- 2 périodes / semaine
- A partir de +/- 15 ans
- Sur audition

b) Ensembles vocaux

Il y a 8 ensembles vocaux à l'académie d'Auderghem, pour tous les âges, à partir de 5 ans.

Pour prendre part aux ensembles vocaux, le cours de **Formation Musicale** n'est pas indispensable, sauf pour La Maîtrise de La Monnaie.

1. Ensembles vocaux accessibles A TOUS

« Les P'tites Fourmis »

Avec Sabine Lawalrée et Aldo Platteau

- Filles et garçons entre 5 et 7 ans
- 2 périodes consécutives / semaine (1 période Musique "P'tites Fourmis" et 1 période Parole "P'tites Parlottes")

ou

3 périodes en 2 jours (1 période "Parlottes", et 2 périodes de Formation musicale F1, dont 1 période chorale avec les "Fourmis") pour les 7 ans uniquement.

<p>« Les P'tites Fourmis » chantent en chœur, et se familiarisent aux Arts de la Parole avec Christine de Spot.</p>
--

Chœur « Les Enfantaisistes »

Avec Florence Huby

- Filles et garçons entre 8 et 12 ans
- 2 périodes / semaine

Chœur de Jeunes d'Auderghem « Les Singing Sisters »

Avec Florence Huby

- De 13 à 19 ans
- 2 périodes / semaine
- Filles

Ensemble vocal « L'Echappée »

Avec Aldo Platteau

- A partir de 19 ans
- 2 périodes / semaine
- Chœur mixte à 4 voix

2. Ensembles vocaux accessibles SUR AUDITION

Choeur préparatoire de la Monnaie

Avec Myriam Sosson

- De 7 à 10 ans
- 2 X 1 période / semaine

Maîtrise de la Monnaie

Avec Denis Menier et son équipe

- De 10 à 13 ans
- Filles et garçons (avant la mue), sopranos et altos
- 2 X 3 périodes / semaine (Formation Musicale comprise de F2 à Q1)
- Formation vocale intégrée en semi-collectif

La Choraline, Chœur de Jeunes de la Monnaie

Avec Benoît Giaux et Aldo Platteau

- De 13 à 20 ans
- 3 périodes / semaine
- Filles

Choeur « Polyphonia »

Avec Denis Menier

- A partir de 18 ans
- 3 périodes / semaine
- Chœur mixte à 4 voix

4) Formation générale en Musique

a) Ateliers Claviers

Piano/improvisation

Avec Bruno Crabbé

Piano/harmonisation

Avec Pierre-Yves Cuvelier

- Collectif
- Suivre ou avoir suivi le cours de Formation Musicale (ex solfège)
- Suivre le cours de piano à l'académie d'Auderghem
- 1 période / semaine
- A partir de +/- 14 ans

b) Langage musical

Histoire de la Musique et Analyse

- Collectif
- Après avoir terminé les cours de Formation Musicale (ex solfège)
- 1 ou 2 période(s) / semaine

Avec *Thomas De Mey*

Ecriture musicale et Analyse

• Ecriture – analyse contemporaine / Atelier du XXI^{ème} siècle

- Collectif
- Après avoir terminé les cours de Formation Musicale (ex solfège)
- 2 périodes / semaine

Avec *Aldo Platteau*

• Ecriture – Analyse « A l'école des compositeurs »

- Semi-collectif ou collectif
- Après avoir terminé les cours de Formation Musicale (ex solfège)
- 1 période / semaine

Avec *Eric Leleux*

c) Musique Assistée par Ordinateur (M.A.O.)

- Collectif
- Suivre ou avoir suivi le cours de Formation Musicale (ex solfège)
- 2 périodes / semaine
- A partir de +/- 14 ans

Avec *Pierre-Yves Cuvelier*

d) Formation corporelle du musicien

Atelier « Feldenkrais »

- Collectif
- 1 période / semaine
- A partir de +/- 14 ans

Avec *Chantal Levie*

LES ARTS DE LA PAROLE

Les Arts de la Parole ...

ou comment s'offrir 100 minutes par semaine :

- pour s'exprimer, raconter, interpréter, bouger, respirer, improviser, imaginer, vocaliser, articuler, ...
- pour découvrir le plaisir de monter sur scène, de lire, de dire, de jouer pour un public.
- Pour allier jeu, plaisir, solidarité et ouverture, curiosité, exigence et rigueur.

1) Eveil du jeune acteur

5/7 ans : « Les P'tites Parlottes »

- Collectif
- Filière préparatoire de Diction/Eloquence
- De 5 à 7 ans
- 2 périodes consécutives/ semaine (1 période Parole et 1 période Musique)

Avec **Christine de Spot**

« Les P'tites Parlottes » jouent ensemble sur les mots et se familiarisent au chant choral avec **Sabine Lawalrée** ou **Aldo Platteau**.

A partir de cette année et ceci uniquement pour les enfants de 7 ans qui désirent commencer la formation musicale en filière Formation (F1), un groupe de 3 périodes en 2 jours est possible : avec 1 période « Parlottes », 1 période « Fourmis » et 1 période « Formation musicale/F1 »

8/11 ans « Les Haut-Parleurs »

- Collectif
- Atelier d'Eveil aux Arts de la Parole
- De 8 à 11 ans
- 2 périodes / semaine (2 périodes Parole)

Avec **Christine de Spot** et **Laura Vossen**

« Les Haut-Parleurs » s'ouvrent au jeu d'acteur de façon pluridisciplinaire : Théâtre, Poésie, mais aussi jeux de prise de parole, d'articulation, de rythme, de voix, d'improvisation, de mouvement scénique.

2) **Les cours spécifiques**, à partir de 12 ans

Diction / Eloquence (cours de base)

(Exercices ludiques, impros, prise de parole, etc ...)

- Collectif
- 1 période / semaine
- 2 degrés : F1 et F2 dans le cycle enfants
FA1 et FA2 dans le cycle adultes

Avec *Christine de Spot et Christian Labeau*

Déclamation (cours de base)

(Seul en scène : le récitant interprète des textes en prose ou en vers, de toutes époques et de tous styles)

- Semi-collectif
- 1 période / semaine
- 1 année obligatoire avant d'atteindre le degré Q4 d'art dramatique.
- Cycle enfants
 - 4 degrés en filière Formation (F1 → F4)
 - 5 degrés en filière Qualification (Q1 → Q5)
- Cycle adultes
 - 2 degrés en filière Formation (FA1 / FA2)
 - 5 degrés en filière Qualification (Q1 → Q5)

Avec *Myriam Beuken, Christine de Spot et Christian Labeau*

Art dramatique (cours de base)

(L'acteur se forme au jeu scénique, et se familiarise progressivement avec le répertoire théâtral, classique et moderne, comique et tragique ...)

- Semi-collectif
- 1 période / semaine
- Cycle enfants
 - 4 degrés en filière Formation (F1 → F4)
 - 5 degrés en filière Qualification (Q1 → Q5)

- Cycle adultes

2 degrés en filière Formation (FA1 / FA2)

5 degrés en filière Qualification (Q1 → Q5)

Avec **Christine de Spot, Laura Vossen, Rosalie Vandepoortaele et Jean-François Brion**

Formation vocale "Texte et Voix" (cours complémentaire)

(Travail – en détente – de la respiration et de la voix parlée)

- A partir de 14 ans
- 1 période / semaine

Avec **Myriam Beuken**

Diction / Orthophonie (cours complémentaire)

(Améliorer sa technique de parole, exercices sur les phonèmes, les régionalismes, l'articulation, la versification, ...)

- A partir de 14 ans
- 1 période / semaine
- 1 année obligatoire avant d'atteindre le degré Q4 dans un cours de base et 1 année facultative de perfectionnement.

Avec **Christine de Spot et Christian Labeau**

Ateliers d'applications créatives (cours complémentaire)

Elaboration de spectacles en rapport avec les cours de déclamation et d'art dramatique, à raison d'1 période / semaine.

- Atelier "Déclamation" : 1 période/semaine

avec **Myriam Beuken**

- Atelier "Art dramatique" : 1 ou 2 périodes / semaine

avec **Laura Vossen et Rosalie Vandepoortaele**

QUELQUES HORAIRES

Toujours après l'école et le samedi.

MUSIQUE

➤ Les cours individuels et semi-collectifs

- Accordéon : mardi
- Alto : lundi
- Chant : lundi et jeudi
- Clarinette et Saxophone : lundi et jeudi
- Clavecin : vendredi
- Contrebasse : jeudi
- Flûte à bec : lundi et samedi
- Flûte traversière : lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi
- Guitare : lundi, mardi, mercredi et jeudi
- Hautbois : lundi
- Percussions : à déterminer
- Piano : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi
- Piano-jazz : lundi
- Trompette : mercredi
- Violon : lundi, mardi, mercredi et jeudi
- Violoncelle : mercredi et jeudi

➤ Quelques ensembles instrumentaux

- Ensemble « A l'accordage » : mercredi début de soirée
- Ensemble « Inter-Académies » : vendredi
- Ensemble Jazz : lundi soir
- Ensembles de guitares : mardi et samedi
- Groupe rock : samedi après-midi
- La Fanfare : mardi soir

➤ Ensembles vocaux

Ouverts à tous

- « **Les P'tites Fourmis** » (5-7ans) : le mercredi,
pour les 5 ans, de 13h10 à 14h50
pour les 5/6 ans, de 13h10 à 14h50
pour les 6/7ans, de 14h00 à 15h40
pour les 7 ans, de 14h50 à 16h30*

*avec une période de Formation musicale F1 le vendredi de 16h10 à 17h

- « **Les Enfantsistes** » (8 -12) : le mercredi, de 13h30 à 15h10
- « **Les Singing Sisters** » (13 -18) : le mercredi, de 15h20 à 17h
- « **L'Echappée** » (Chœur adultes) : le samedi, de 12h à 13h40

Sur audition

- « **Chœur préparatoire de la Monnaie** » : le mercredi, de 14h à 14h50
(7-10 ans) et le samedi, de 12h à 12h50
- « **Maîtrise de la Monnaie** » : le mercredi, de 15h à 18h et
(10-14 ans) le samedi, de 10h à 13h
- « **La Choraline** » (14-20 ans) : le mercredi, de 17h à 20h
- « **Polyphonia** » (Chœur adultes) : le lundi, de 20h à 22h30

Atelier chanson française :

le mercredi, de 17h15 à 18h55 ou de 18h05 à 19h45

« Les Singing brothers » :

le mercredi, de 19h à 20h40

Formation vocale pour garçons pendant et après la mue

➤ Divers

- Atelier « Feldenkrais » : mardi
- Ecriture contemporaine : mardi
- Ecriture et analyse : vendredi, samedi
- M.A.O. : jeudi
- Piano/harmonisation : vendredi
- Piano/improvisation : samedi

➤ Formation Musicale

Degrés	Nombre de périodes	Profs	Où	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<u>Cycle Enfants</u>								
P1	1p	S.L.	Blank	16h-16h50				
P2 et P3	1p	S.L.	Blank				16h-16h50	
P'tites Fourmis - P'tites Parlottes	P	5 ans Jaunes	2p	S.L./C.dS	CSS		13h10-14h50	
		5/6 ans Rouges	2p	S.L./C.dS	CSS		13h10-14h50	
		6/7 ans Bleues	2p	A.P./C.dS	CSS		14h-15h40	
	F1	7 ans Blanches	2p+1p	S.L./C.dS	CSS		14h50-16h30	16h10-17h
F1	2X1p	S.S.	CSS	16h10-17h			16h10-17h	
F1 (+ de 10 ans)	2X1p	S.L.	CSS		17h-17h50		17h-17h50	
F1	2X1p	V.M.	CSS		16h30-17h20		16h30-17h20	
F1	2X1p	S.L.	Blank	17h-17h50			17h-17h50	
F2	2X1p	S.S.	CSS	17h-17h50			17h-17h50	
F2	2X1p	V.M.	CSS		17h20-18h10		17h20-18h10	
F2 (+ de 11 ans)	2X1p	S.L.	CSS		17h50-18h40		17h50-18h40	
F2	2X1p	S.L.	Blank	17h50-18h40			17h50-18h40	
F3	2X1p	S.S.	CSS	17h50-18h40			17h50-18h40	
F3	2X1p	V.M.	CSS		18h10-19h		18h10-19h	
F3 (+ de 12 ans)	2X1p	S.L.	CSS		18h40-19h30		18h40-19h30	
F4	2X1p	S.S.	CSS	18h50-19h40			18h50-19h40	
F4	2X1p	V.M.	CSS		19h-19h50		19h-19h50	
Q1	2X1p	S.S.	CSS	19h40-20h30			19h40-20h30	
Q1	2X1p	V.M.	CSS		19h50-20h40		19h50-20h40	
<u>Cycle Adultes</u>								
FA1	2p	S.L.	Blank	18h40-20h20				
FA1	2p	S.L.	CSS				19h20-21h	
FA2	2p	V.M.	CSS	20h10-21h50				
FA2	2p	P.Y.C.	CSS				18h30-20h10	
QA1	2p	V.M.	CSS	18h30-20h10				
QA1	2p	P.Y.C.	CSS				20h10-21h50	

P = filière Préparatoire (P1, 5 ans - P2, 6 ans - P3, 7 ans)

F = filière Formation (à partir de 7 ans)

Q = filière Qualification

p = période de cours de 50 minutes

CSS = Centre Scolaire du Souverain, Rue des Ecoliers, 7 – 1160 Bruxelles

Blank. = Centre Scolaire du Blankedelle, Avenue Van Horenbeeck, 33 – 1160 Bruxelles

S.S. : Sarah STEPPE - S.L. : Sabine LAWALREE - V.M. : Valérie MEESEN - A.P. : Aldo PLATTEAU -

P-Y.C. : Pierre-Yves CUVELIER - C.dS : Christine de SPOT

ARTS DE LA PAROLE

➤ Les ateliers d'éveil

- « **Les P'tites Parlottes** » de 5 à 7 ans avec *Christine de Spot*

Au Centre Scolaire du Souverain

- le mercredi, de 13h10 à 14h50 (5 ans - Jaunes), (5/6 ans - Rouges)
- le mercredi, de 14h00 à 15h40 (6/7 ans - Bleues)
- le mercredi de 14h50 à 16h30* (7 ans - Blanches)

*avec une période de Formation musicale F1 obligatoire le vendredi de 16h10 à 17h

Chaque période « P'tites Parlottes » est couplée avec une période « P'tites Fourmis »

- « **Les Haut-Parleurs** » de 8 à 11 ans

Au Centre Scolaire du « Souverain »

- Le mercredi, de 16h40 à 18h30, avec *Christine de Spot*
- Le vendredi, de 15h à 16h40, avec *Christine de Spot*
- Le samedi, de 9h40 à 11h20, avec *Laura Vossen*
- Le samedi, de 11h20 à 13h, avec *Laura Vossen*

Au Centre Scolaire du « Pré des Agneaux »

- Le mardi, de 15h25 à 17h05, avec *Christine de Spot*

➤ Les cours semi-collectifs

- Déclamation : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
- Art dramatique : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi

➤ Les cours collectifs

- Diction / Eloquence : mardi, mercredi, samedi
- Diction / Orthophonie : mardi, jeudi
- Formation vocale "Texte et Voix" : lundi
- Atelier de Déclamation : jeudi
- Atelier d'Art dramatique : lundi, jeudi, samedi

Evaluations

- Chaque étudiant est évalué lors d'un *Conseil de classe* réunissant le directeur et le(s) professeur(s) concerné(s), pour chacun de ses cours, au terme de l'année scolaire. Sont pris en compte l'investissement au cours et à domicile, la régularité aux cours, la motivation et la participation, active ou passive, à d'éventuels concerts ou spectacles.
- Des évaluations sous forme d'examens à huis-clos ou publics (en février) et d'examens publics (en fin d'année scolaire) sont organisés aux degrés suivants :
 - Formation instrumentale et vocale : F3, F5, Q1, Q3, Q5
 - Arts de la Parole : à chaque degré en déclamation (sauf F1, F2 et FA1) et en art dramatique
- Une évaluation négative ne peut se présenter 2 années consécutives : elle entraîne une exclusion définitive du cours concerné, toutes académies confondues.

Règlement d'ordre intérieur

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez en vous inscrivant à l'Académie Communale « Franz Constant ». Ce règlement, spécifique à notre Académie, doit favoriser le bon déroulement de l'année scolaire. Nous comptons sur vous pour respecter scrupuleusement toutes ces directives et vous souhaitons une excellente année scolaire parmi nous.

Art.1

Les **réinscriptions** ont lieu en juin et de fin août à fin septembre, du lundi au vendredi, entre 16h et 19h. Les anciens élèves bénéficient d'une priorité à la réinscription au cours des trois premières semaines de juin.

Les **nouvelles inscriptions** ont lieu durant la dernière semaine complète de juin et de fin août à fin septembre, du lundi au vendredi, entre 16h et 19h.

Art.2

Tout étudiant ne s'étant pas présenté au(x) cours au(x)quel(s) il s'est inscrit(s) avant le 7 octobre sera rayé des listes.

Art.3

Chaque étudiant verse **au moment de l'inscription** la totalité du minerval intégralement versé à la Communauté Française. Ce minerval ne sera plus remboursable au-delà du 30 septembre.

Art.4

Chaque étudiant fournit les différentes attestations nécessaires à son inscription définitive pour le 15 octobre, **dernière limite**. A cette date, les étudiants dont le dossier n'est pas en ordre, seront rayés des listes.

Art.5

Tout changement d'adresse, de courriel ou de numéro de téléphone intervenant après l'inscription devra être signalé au secrétariat.

Art.6

En s'inscrivant à l'Académie Communale d'Auderghem, chaque étudiant s'engage à suivre régulièrement, du 1^{er} octobre au 30 juin, au minimum :

- en filière Préparatoire : 1 période de cours/semaine
- en filière Formation ou qualification : 2 périodes de cours/semaine

Art.7

L'inscription à un seul cours complémentaire ne sera acceptée que si ce cours est organisé à raison de 2 périodes de cours/semaine.

Art.8

Toute absence doit être signalée au secrétariat (par téléphone ou courriel). Un justificatif écrit sera fourni au(x) professeur(s) au cours suivant (dernière limite). L'absence pour raison de santé, supérieure à 3 jours consécutifs, sera justifiée par un certificat médical.

Trois absences consécutives non motivées peuvent entraîner l'exclusion immédiate de ce cours.

Art.9

Un même cours ne peut être suivi dans deux Académies.

Art.10

Pour être évalué positivement au terme de son année scolaire, chaque étudiant doit satisfaire aux critères suivants :

- 70% de présences minimum aux cours, du 1er octobre au 30 juin.
- Régularité au niveau du nombre minimum de périodes de cours suivis, du 1^{er} octobre au 30 juin (voir art.6).
- Travail régulier à domicile.
- Participation minimale aux activités de concerts et de spectacles organisés par l'Académie même si ceux-ci ont lieu en dehors des heures habituelles de cours.
 - 1) Assister à minimum 2 concerts/spectacles par an
dont 1 concert de la semaine Acajou'e
 - 2) Participer à minimum 1 prestation publique par an
- Prendre part aux évaluations à huis-clos et publiques dans les degrés où celles-ci sont organisées.
- Satisfaire aux exigences comprises dans le projet de classe.

Une évaluation négative ne peut se présenter 2 années consécutives : elle entraîne une exclusion définitive du cours concerné, toutes académies confondues.

Art.11

Il est interdit de fumer dans les locaux de l'Académie et dans l'enceinte des bâtiments scolaires.

Art.12

Chaque étudiant s'engage à adopter une attitude correcte et respectueuse (violence verbale ou autre, alcool, drogue, ...)

Art.13

Chaque étudiant s'engage à respecter le matériel pédagogique et instrumental ainsi que les locaux mis à sa disposition.

Art.14

L'académie ne couvre pas le risque encouru par les enfants qui attendraient leurs parents sur le trottoir plutôt que dans l'enceinte des bâtiments.

Le non-respect de ces quelques consignes peut entraîner l'exclusion des cours de l'Académie.

Inscriptions 2011-2012

Pour les élèves ayant été inscrits à l'Académie en 2010-2011

du mercredi 1^{er} juin au vendredi 24 juin de 16h à 19h
et le samedi 18 juin de 11h à 13h

et

du lundi 29 août au vendredi 30 septembre de 16h à 19h
et le samedi 3 septembre de 11h à 13h

Pour les nouvelles inscriptions

du lundi 20 juin au vendredi 24 juin de 16h à 19h

et

du lundi 29 août au vendredi 30 septembre de 16h à 19h
et le samedi 3 septembre de 11h à 13h

Paiement au moment de l'inscription,
par bancontact ou en liquide.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans paiement !

Rue des Ecoliers 7 - 1160 Bruxelles

Tél. 02/673.54.98 - Fax. 02/673.50.17

www.academie-auderghem.be

Il faut se réinscrire chaque année.

Pas de (ré) inscriptions par téléphone, ni par internet.

Jusqu'au samedi 18 juin inclus, les anciens élèves bénéficient d'une priorité à l'inscription. Après cette date, les places encore disponibles pourront être attribuées aux nouveaux élèves.

Droits d'inscription 2011-2012

(Minerval de la Communauté française)

GRATUIT

- Pour les enfants qui, au 31 décembre 2011, n'auront pas atteint l'âge de 12 ans. (donc les enfants nés après le 31/12/1999)
- Pour les enfants de plus de 12 ans inscrits dans l'enseignement fondamental.
- Pour les chômeurs complets indemnisés.
- Pour l'enfant à charge d'un chômeur complet indemnisé et chef de ménage
- Pour les minimexés et les enfants à charge du minimexé chef de ménage.
- Pour les handicapés et les enfants à charge du handicapé chef de ménage.
- Pour les demandeurs d'emploi en période de stage.
- Pour les personnes pensionnées sous statut G.R.A.P.A.
- Pour un troisième enfant (le plus jeune) inscrit en académie.
- Lorsque le minerval a été payé dans une autre académie.
- Lorsque l'étudiant est inscrit en humanités artistiques dans l'E.S.A.H.R.
- Pour les élèves inscrits dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification du secteur 10 : Beaux-arts, groupe : Arts et Sciences, Arts plastiques ou Danse.
- Pour les élèves inscrits dans l'enseignement secondaire professionnel ou technique de transition ou qualification dans le secteur 6 : Arts appliqués, groupe : arts décoratifs, arts graphiques, audiovisuel, orfèvrerie.

66 €

- Pour les élèves qui au 15 octobre 2011 n'auront pas atteint l'âge de 18 ans. (donc les élèves nés entre le 15/10/1993 et le 31/12/1999 inclus)
- Pour les élèves qui au 15 octobre 2011 auront atteint l'âge de 18 ans (donc les élèves nés avant le 16/10/1993) et qui fréquentent l'enseignement de plein exercice, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (C.E.F.A.), une école supérieure des Arts, organisé ou subventionné par la Communauté française.

164 €

Pour les élèves qui, au 15 octobre 2011 auront atteint l'âge de 18 ans et qui ne fréquentent plus l'enseignement secondaire, supérieur ou de promotion sociale reconnus par la Communauté française (donc les élèves nés avant le 16/10/1993)

Carte de membre A.S.B.L. « Gestes et Création »

Les étudiants de l'Académie ainsi que leur famille et leurs amis peuvent se faire membre de l'A.S.B.L. « Gestes et Création » (voir page 32)

Les cartes de membre sont disponibles au prix de **15 €** (carte individuelle) et **20 €** (carte familiale). Paiement au moment de l'inscription.

Documents à fournir lors de l'inscription 2011-2012

Pour tous :

Photocopie de la carte d'identité (ou du passeport).
(Pour les moins de 12 ans, carte SIS admise)

Pour les élèves qui suivent les cours parallèles dans une autre Académie ou qui les ont achevés :

Une attestation datée et signée, mentionnant le(s) cours concerné(s) (annexe 4) , l'année scolaire et le degré en cours ou le diplôme, **pour le 15 octobre au plus tard.**

Sans ceux-ci, l'inscription ne sera pas prise en considération.

Pour les élèves qui ont payé l'inscription dans une autre Académie :

Une attestation datée et signée mentionnant la somme payée, les cours suivis ainsi que le degré d'étude **pour le 30 octobre au plus tard.**

Sans celle-ci, l'inscription ne sera pas prise en considération. (Annexe 4)

Pour les élèves demeurant dans une commune néerlandophone ou à facilités :

Renseignements à prendre au secrétariat.

Document(s) à fournir selon votre situation à l'Académie

Ces documents sont à présenter au moment de l'inscription

Attention : certains documents doivent être datés de septembre 2011

Situation

Documents à présenter

Etre né après le 31/12/99

- Extrait d'acte de naissance
ou composition de ménage
ou photocopie de la carte d'identité
de l'enfant
ou carte sis de l'enfant

Etre né avant le 31/12/99 et
fréquenter l'enseignement
fondamental

- Certificat de fréquentation de
l'enseignement fondamental
(septembre 2011)
- Photocopie de la carte d'identité

3^{ème} enfant - le plus jeune –
(et suivants) d'une même famille
lorsque 2 autres enfants sont déjà
inscrits dans une académie
francophone (musique, danse, arts
de la paroles, beaux-arts)

- Composition de ménage récente
- Attestation d'inscription définitive,
datée et signée des 2 autres enfants
(s'ils sont inscrits dans un autre
établissement)
- Photocopie de la carte d'identité

S'être déjà acquitté du droit
d'inscription dans une autre
académie francophone de musique,
danse, arts parlés et beaux-arts

- Attestation officielle de l'Académie
(annexe 4) mentionnant l'année
scolaire, les cours suivis et le montant
perçu (un virement ne constitue pas
une preuve de paiement)
- Photocopie de la carte d'identité

<p>Etre inscrit en humanités artistiques dans l' E.S.A.H.R. Bénéficiaire du minimex</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation d'inscription dans l'E.S.A.H.R. - Photocopie de la carte d'identité - Attestation du C.P.A.S. signée et datée de septembre 2011 - Photocopie de la carte d'identité
<p>Enfant à charge d'un minimexé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation du C.P.A.S. signée et datée du mois de septembre 2011 - Composition de ménage récente - Attestation de la caisse d'allocations familiales du parent attributaire des allocations familiales - Photocopie de la carte d'identité
<p>Chômeur complet indemnisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de l'ONEM, ou d'un organisme de paiement (CAPAC- syndicats) datée et signée de septembre 2011 mentionnant « chômeur complet indemnisé » - Photocopie de la carte d'identité
<p>Pensionné sous statut G.R.A.P.A.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de l'Office national des pensions - Photocopie de la carte d'identité
<p>Demandeur d'emploi en période de stage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation du FOREM, d'ACTIRIS ou du VDAB - Photocopie de la carte d'identité

Enfant à charge d'un chômeur complet indemnisé (chef de ménage)

- Attestation de l'ONEM ou du syndicat justifiant la qualité de chômeur complet indemnisé de la personne ayant en charge l'élève concerné.
- Composition de ménage récente
- Attestation de la caisse d'allocations familiales du parent attributaire des allocations familiales
- Photocopie de la carte d'identité

Elève handicapé

- Attestation de l'A.W.I.P.H., de la C.O.C.O.F. ou du Ministère de la Prévoyance sociale
- Photocopie de la carte d'identité

Enfant à charge d'un handicapé

- Attestation de l'A.W.I.P.H., de la C.O.C.O.F. ou du Ministère de la Prévoyance sociale
- Composition de ménage récente
- Attestation de la caisse d'allocations familiales du parent attributaire des allocations familiales
- Photocopie de la carte d'identité

Document(s) à fournir pour bénéficiaire du minerval étudiant (66 €)

Elève né avant le 15/10/93 et fréquentant l'enseignement secondaire (plein exercice ou horaire réduit) ou l'enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française

- Certificat de fréquentation de l'enseignement secondaire ou supérieur (septembre 2011)
- Photocopie de la carte d'identité

A.S.B.L. "Gestes et Création"

Pour une Académie vivante et colorée !

L'A.S.B.L. "Gestes et Création » est née en 1995 du désir de créer un lien entre d'une part les différents cours organisés au sein de l'Académie "Franz Constant" et d'autre part toutes les activités culturelles qui gravitent autour de ceux-ci.

Ses objectifs sont multiples :

- 1) Elle participe à la promotion de la Culture, plus particulièrement de la musique, de la poésie et du théâtre en Région bruxelloise et à Auderghem en particulier.
- 2) Elle stimule toute forme de création en rapport avec les multiples "gestes" artistiques et en particulier les gestes musicaux, poétiques et théâtraux.
- 3) Elle met en œuvre, développe et promeut les événements culturels (concerts, spectacles, etc) organisés en marge des activités pédagogiques de l'Académie "Franz Constant" d'Auderghem.
- 4) Elle participe à la gestion du matériel pédagogique et technique nécessaire au bon fonctionnement de l'Académie "Franz Constant" d'Auderghem.

Faites vous membre !

Aidez-nous à remplir ces objectifs, devenez actifs dans la défense et la promotion de la culture, permettez-nous de créer, pour vous et vos enfants, un véritable lieu de vie artistique et culturel.

En outre, les membres de l'ASBL bénéficient des avantages suivants :

- La gratuité pour certaines « sorties » de classe
- Des places à **5 € maximum** pour tous les concerts organisés à l'Académie et ceci pour toute la famille si vous êtes en possession d'une carte familiale.
- La possibilité de répéter sur les pianos de l'Académie aux heures d'ouverture du secrétariat, également en dehors des heures de cours.
- La priorité absolue et un prix réduit pour la location annuelle des instruments dont dispose l'Académie (violons, altos, violoncelles, contrebasses, flûtes, saxophones, hautbois, clarinettes, accordéons).

Cotisation :

Individuelle 15 €

Familiale 20 €

N° de compte : BE77 0682 1983 2642